

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU 8 DÉCEMBRE 2022

OBJET :
Communication relative

**Seine Grands Lacs à
divers organismes et
associations**

L'an deux mille vingt-deux, le huit décembre, les membres du Comité syndical du Syndicat mixte ouvert, dénommé « Établissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs », convoqués par son Président, M. Patrick OLLIER, le premier décembre, se sont réunis à 15h30
tablissement sis 12 rue Villiot à PARIS 12^e.

Étaient présents :

Au titre de la Métropole du Grand Paris :

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :

Patrick OLLIER,

En téléconférence :

Sylvain BERRIOS,

Philippe GOUJON,

Patrice LECLERC,

Au titre du Conseil de Paris :

En téléconférence :

Pierre RABADAN,

Dan LERT,

Au titre du Conseil départemental des Hauts-de-Seine :

En téléconférence :

Josiane FISCHER,

Au titre du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis :

Nombre des membres
composant le
Comité syndical31

Au titre du Conseil départemental du Val-de-Marne :

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :

Chantal DURAND

En exercice.....31

Au titre de Troyes Champagne Métropole :

En téléconférence :

Philippe GUNDALL,

Jean-Michel VIART

Présents à la
Séance 12

Au titre de de la Communauté de Saint Dizier Der et Blaise :

Représentés
par mandat7

En téléconférence :

Jean-Yves MARIN

Absents11

Au titre de de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux :

En téléconférence :

Régis SARAZIN

Au titre de de la Région Grand Est :

Étaient absents excusés :

*Sylvain RAIFAUD,
François VAUGLIN,
David ALPHAND,
Jean-Noël AQUA,
Jérôme LORIAU,
Grégoire De la RONCIÈRE,
Denis LARGHERO,
Bélaïde BEDREDDINE,
Magalie THIBAULT,
Mohamed CHIKOUCHE,
Annie DUCHENE*

Avaient donné pouvoir de voter en son nom :

*Vincent BEDU donne pouvoir à Philippe GOUJON
Christophe NAJDOVSKI donne pouvoir à Dan LERT
Pénélope KOMITÈS donne pouvoir à Pierre RABADAN
Jean-Michel BLUTEAU donne pouvoir à Patrick OLLIER
Frédéric MOLOSSI donne pouvoir à Patrick OLLIER
Jean-Pierre BARNAUD donne pouvoir à Chantal DURAND
Laurence COULON donne pouvoir à Sylvain BERRIOS*

La majorité des membres étant présente,

Madame DURAND a été désignée pour assurer les fonctions de Secrétaire de séance, qu'elle a accepté.

M. Baptiste BLANCHARD, Directeur général des Services, lui a été adjoint à titre d'auxiliaire.

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de ses missions, l'EPTB Seine Grands Lacs adhère à diverses associations et organismes.

La pertinence et l'utilité de ces adhésions est réinterrogée chaque année par les services de Seine Grands Lacs, lors de la préparation du budget.

La présente communication liste les adhésions, qui donneront lieu au versement d'une cotisation au budget 2023, sous réserve de l'envoi de l'appel à cotisation de ces organismes.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir me donner acte de cette communication.

Dénomination	Objet	Cotisation annuelle
ADICO (Association pour le développement et l'innovation numérique des collectivités)	Mise en place et suivi du RGPD (règlement général sur la protection des données)	69,60 €
ANEB (Association nationale des élus de bassin)	Seine Grands Lacs est membre fondateur de cette association	9 000 €
ARCEAU Ile-de-France (Association recherche-Collectivités dans le domaine de l'eau)	Créée en avril 2013 par de grandes collectivités et des laboratoires de recherche franciliens, ARCEAU IdF articule ses missions autour de la valorisation des recherches, expérimentations et actions innovantes dans le domaine de l'eau, réalisées sur le territoire de la région Ile-de-France.	5 000 €
Agence Régionale de la biodiversité Ile-de-France	ARB-IDF est une déclinaison territoriale de l'OFB (observatoire français de la biodiversité) qui a pour mission d'évaluer l'état de la biodiversité, de suivre son évolution, d'identifier les priorités d'actions régionales, de diffuser les bonnes pratiques et de sensibiliser le public à sa protection.	2 500 €
France Dignes	L'association a pour rôle de structurer, consolider et représenter la profession de gestionnaire de digues, tout en étant un lieu d'échanges techniques et de formation.	1 980 €
Idéal Connaissances	Réseau professionnel en ligne à destination des professionnels du secteur public. Il dispense formations et échanges via des documents et des web Conférences. Les agents de l'EPTB en bénéficient pour renforcer leurs connaissances et améliorer leurs pratiques dans les domaines suivants : eau, énergie, milieux aquatiques, espaces verts, risques, espaces naturels & biodiversité.	4 449,18 €
La Seine en partage	Créée en 2001, l'association regroupe des communes, des associations et des entreprises riveraines de la Seine et de ses affluents afin d'imaginer, d'organiser et de coordonner des initiatives de valorisation des rivières.	5 000 €
AFIGéo (Association Française pour l'Information Géographique)	Cette association est un point d'appui pour les services de l'EPTB dans le cadre du SIG. Elle permet un suivi des avancées sur différents dossiers liés à l'information géographique et des échanges réguliers entre les professionnels.	650 €
ACPUSI) - Club utilisateur CIRIL (Association des Collectivités Publiques Utilisant des Systèmes d'Information)	Défense des membres auprès du logiciel CIRIL ; échanges, partage d'expérience et questions pratiques via le réseau.	830 €
CFBR (Comité français des Barrages-réservoirs)	Il a pour mission de favoriser le progrès dans la conception, la construction, l'entretien et l'exploitation des barrages, via des colloques techniques et la publication de documents	455 €
SHF (Société hydrotechnique de France)	La SHF organise un grand nombre de colloques et de journées techniques auxquels participent les services de l'EPTB	550 €

Le Comité syndical,

VU la note explicative de synthèse exposée ci-dessus ;

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

DONNE ACTE à Monsieur le Président de sa communication relative à l'adhésion de l'EPTB Seine Grands Lacs à divers organismes et associations pour l'année 2023.

Le Président,



Patrick OLLIER

Ancien Ministre

Maire de Rueil-Malmaison

Président de la Métropole du Grand Paris

LE PRÉSIDENT

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que cet acte peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Président de l'EPTB Seine Grands Lacs dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Paris à compter de la publication de la décision ou à compter de la décision de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site Internet www.telerecours.fr